

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

E. Cavallotti

105 20. I. 1936.

ROME 127, LE 14 janvier 1936.
PIAZZA DELLA CROCE ROSSA, 3

1/C/4

Pré-arrangement.

1346. J. 19.4.

17. 1. 36

A RAPPELER DANS LA RÉPONSE
Ad-B.46.J.19.4.- JF.

*Luigi...
28.1.36*

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 janvier concernant les menées irrédentistes de du groupe l'Adula. Vous me remettez en même temps un mémoire que j'ai déposé hier soir dans les mains de M. Mussolini après l'avoir traduit en italien, en l'accompagnant des annexes et en particulier des copies des lettres de MM. Pignatti et Marchi.

J'ai rappelé au Duce notre entretien du 3 août dernier et lui ai clairement exprimé la surprise que nous avons éprouvée en constatant les encouragements et la confiance accordés par des institutions italiennes et même par des autorités comme le Ministère des Corporations, à Colombi dont j'ai retracé la carrière. J'ai demandé au Chef du Gouvernement de vouloir bien déclarer publiquement sa désapprobation à l'égard de ceux qui n'avaient pas su refuser leur appui moral et financier à un aventurier aussi peu intéressant.

Le Duce m'a répondu que l'appui financier de la Dante Alighieri ne pouvait pas être bien considéré.

Monsieur Giuseppe M O T T A

Conseiller Fédéral
Chef du Département Politique Fédéral

B E R N E

BAr 213



- 2 -

rable, car cette société ne cesse pas de crier misère et de demander des subsides à l'Etat. Il m'a assuré qu'il était prêt à déclarer sa désapprobation, mais qu'il se réservait de choisir pour cela une occasion opportune.

"Vous savez, m'a-t-il dit, que l'on interprète à tort et à travers tout ce que je dis et même ce que je ne dis pas. Il m'est donc impossible de vous assurer maintenant du moment et des termes d'une nouvelle déclaration qui ne pourrait que confirmer celle que j'ai faite au Sénat et les sentiments que j'ai constamment exprimés sur toute cette question. Personne plus que moi n'est convaincu de la nécessité pour la Suisse de demeurer ce qu'elle est et de conserver dans son sein ses éléments de langue italienne. Mais, d'autre part, nous recevons à chaque instant des plaintes provenant du Tessin touchant l'invasion de ce canton par des éléments allemands qui accaparent l'hôtellerie et le commerce régional."

de qui ?
H

Le Duce m'a répété une fois de plus ce qu'il m'a dit à tant de reprises sur les progrès de la germanisation de la Suisse italienne. Je lui ai donné l'assurance catégorique en votre nom et au mien et avec toute la netteté possible que ses alarmes n'avaient aucun fondement, que nul n'était plus intéressé que mon Gouvernement au maintien intégral de nos différences ethniques et linguistiques, que c'était là un intérêt vital pour la Confédération.

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

ROME 127, LE 14. 1. 1936
PIAZZA DELLA CROCE ROSSA, 3

- 3 -

À RAPPELER DANS LA RÉPONSE

Il est inutile que je vous répète tous mes arguments qu'il n'a pas cherché à réfuter.

Je voudrais tout de même savoir ce qu'il y a de vrai dans les prétendues plaintes qui lui parviennent de Tessinois concernant la "sopraffazione" de l'élément germanique au Tessin.

En résumé, je demeure convaincu que le Duce, très soucieux de conserver notre confiance et notre amitié, saura saisir une occasion de s'exprimer à nouveau publiquement sur ce sujet. Mais pour le moment, nous devons attendre une occasion qu'il entend choisir lui-même. En même temps, comme il résulte d'un entretien que je viens d'avoir avec M. Federzoni, Président du Sénat, il nous sera toujours difficile d'obtenir du Gouvernement italien qu'il ne prête pas l'oreille aux plaintes et dénonciations provenant, comme c'était le cas hier encore d'un Colombi et comme cela pourra être demain le cas d'un jeune Scanziani. C'est une raison de plus pour nos Autorités de se montrer extrêmement fermes sur ce chapitre, en se disant bien que l'Italie n'a aucun intérêt à soulever des complications à notre frontière, surtout dans le moment présent.

Mme. Parini, fille de Colombi, en dehors d'un premier article sous forme de lettre, publié par le Giornale d'Ita-

- 4 -

lie au moment de l'arrestation de son père, garde le silence. Je dois admettre qu'on le lui a imposé. Son mari, Ministre d'Etat, est en Afrique. Elle réunit dans son salon un certain nombre de femmes italiennes qui travaillent pour l'armée. Je sais qu'elle ne perd aucune occasion pour dénoncer le régime d'oppression imposé à son canton par les "Tedeschi".

Je vous rapporte dans une autre lettre ce que M. Mussolini m'a dit sur la situation générale.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'expression de mon respectueux dévouement.

